



Les trophées des copropriétés rénovées de Toulouse Métropole Rénov' 2026

Règlement du concours

Présentation



Les Trophées qui récompensent les plus belles rénovations énergétiques en copropriété de Toulouse Métropole

La nécessité de rénover le parc existant afin de répondre à l'urgence climatique n'est plus une question et les actions se multiplient pour étendre la rénovation à l'ensemble du territoire. Néanmoins, la situation reste complexe pour certains types de bâtiments. C'est le cas des logements en copropriété dont la rénovation énergétique se développe à un rythme très modéré. Pourtant, avec 9,7 millions de logements dans 740 000 copropriétés en France, l'enjeu est de taille.

Pour cela, Toulouse Métropole s'engage depuis plusieurs années dans la rénovation énergétique des logements avec des actions ciblées pour les copropriétés, dont le dispositif "Ma Copro bouge" avec le volet « Plan Initiative Copro » ou encore la mission info-énergie du guichet unique métropolitain qui conseille et informe les copropriétaires de son territoire.

- **Pour appuyer ces mesures, Toulouse Métropole lance sa troisième édition des Trophées des Copros Toulouse Métropole Renov'.**
- **Objectif : accélérer le rythme de la rénovation énergétique en copropriété en valorisant des projets réussis.**



Les conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert aux copropriétés du parc privé ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique.

Quels types d'opérations peuvent participer ?

- Les immeubles d'habitation en copropriété, de toutes tailles
- Situés sur les communes du territoire de Toulouse Métropole
- N'ayant pas déjà candidaté aux précédentes éditions du trophée des copropriétés
- Dont les travaux seront achevés avant avril 2026

Toutes les informations demandées par l'organisateur (listées à la fin du règlement) du concours doivent être fournies. L'organisateur mettra en forme les fiches candidat sous forme standardisée (relecture et validation par la copropriété).

Les opérations participant au concours, ainsi que tout élément mentionné dans l'étude de cas, doivent pouvoir être photographiés et filmés sur site en cas de candidature gagnante.

L'ensemble des conditions ci-dessus doivent être réunies pour que la candidature soit validée. À défaut, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la participation du candidat concerné sans avoir à fournir de justification.

Si des informations publiées sur les études de cas sont incorrectes ou fausses, l'organisateur se réserve le droit de déclasser un projet initialement nominé.

Le jury peut décider de n'attribuer aucun prix sur une catégorie s'il juge les projets en compétition d'une qualité insuffisante. Le jury peut également décerner un prix supplémentaire s'il juge que plus de projets méritent d'être récompensés.



Qui peut participer ?

Toute personne physique ou morale (copropriétaire, syndic, architecte, entreprise de travaux, bureau d'études, ingénieur financier...) ayant compétence à représenter le projet au concours et disposant de l'accord préalable du syndicat représenté par le président du conseil syndical.

Les prix décernés

Pour les projets de rénovation globale ambitieux :

- **Grand prix du jury**
- **Prix du public**

Création d'un nouveau prix pour cette édition :

- **Prix de l'efficacité énergétique**, pour les projets comportant un geste de travaux significatif

Les étapes du concours

- **3 novembre 2025** : lancement du concours
- **30 janvier 2026** : fin des candidatures
- **Février 2026** : délibération du jury et choix des lauréats (date à confirmer)
- **Mi-février au 2 avril 2026** : vote du public
- **2 avril 2026** : cérémonie de remise des prix au [salon SOLUCOP](#) (entrée gratuite)



Quels critères d'évaluation ?

Pour cette édition le jury évaluera les candidats en fonction de la quantité et de la qualité des informations fournies, et plus spécifiquement, en fonction des critères suivants :

Grand prix du jury :

- Ambitions en termes d'économies d'énergie : au moins 35% de gain d'après l'évaluation énergétique
- Coût : Ce projet a-t-il été réalisé à un coût très élevé ou à un coût standard du marché ?
- Reproductibilité / innovation : le projet et ses performances sont reproductibles ailleurs (process, technologie), ce projet ouvre la voie à de nouvelles tendances, de nouvelles façons de construire/rénover...

A l'inverse, y a-t-il eu un élément novateur dans le projet de rénovation énergétique (solution technique, prise en compte de l'impact environnemental...). Par exemple : l'utilisation d'énergies renouvelables, de matériaux biosourcés, le passage en chauffage collectif...



Quels critères d'évaluation ?

Grand prix du jury :

- Communication et accompagnement : des actions ont-elles été mises en œuvre pour assurer une bonne communication entre les différentes parties prenantes (copropriétaires, syndic, AMO, maîtrise d'œuvre et entreprises) durant les différentes phases du parcours afin de favoriser la cohésion des acteurs (réunions d'informations, groupe d'échange, création commission énergie, documents synthétiques, affichage...) ?
- Réappropriation du bâtiment : la rénovation a-t-elle été un tremplin pour mettre en place de nouveaux usages ou d'autres initiatives durables (par exemple prise en compte du confort d'été, des espaces verts, des systèmes de gestion des eaux de pluies, des emplacements de stationnement pour vélos...) ? A-t-elle permis de moderniser l'aspect extérieur, favorisant ainsi l'intégration de la copropriété dans le quartier ?



Quels critères d'évaluation ?

Prix de l'efficacité énergétique :

- Ambitions en termes d'économies d'énergie et de gaz à effet de serre (GES) : quel gain énergétique estimé ?
- Choix de l'action réalisée : selon le scénario Negawatt, était-ce le choix le plus logique ? Tant sur les économies d'énergie que sur la réduction des GES
- Coût : Ce projet a-t-il été réalisé à un coût très élevé ou à un coût standard du marché ?
- Reproductibilité / innovation : le projet et ses performances sont reproductibles ailleurs (process, technologie), ce projet ouvre la voie à de nouvelles tendances, de nouvelles façons de construire/rénover...

A l'inverse, y a-t-il eu un élément novateur dans le projet de rénovation énergétique (solution technique, prise en compte de l'impact environnemental...). Par exemple : l'utilisation d'énergies renouvelables, de matériaux biosourcés, le passage en chauffage collectif...



Quels critères d'évaluation ?

Prix de l'efficacité énergétique :

- Communication et accompagnement : des actions ont-elles été mises en œuvre pour assurer une bonne communication entre les différentes parties prenantes (copropriétaires, syndic, maîtrise d'œuvre et entreprises) durant les différentes phases du parcours afin de favoriser la cohésion des acteurs (réunions d'informations, groupe d'échange, création commission énergie, documents synthétiques, affichage...)
- Réappropriation du bâtiment : ces travaux de rénovation ont-t-ils suscité une envie de continuer à rénover efficacement et de manière plus globale le bâtiment ?
A-t-il été un tremplin pour mettre en place de nouveaux usages ou d'autres initiatives durables (par exemple prise en compte du confort d'été, des espaces verts, des systèmes de gestion des eaux de pluies, des emplacements de stationnement pour vélos...) ?



Les conditions de vote du prix du public

- Ce prix est ouvert aux candidats du grand prix du jury (rénovations globales uniquement)
- Le public aura la possibilité de voter en ligne du 16 février au 2 avril 2026 inclus, avec une fin des votes à 16h
- Le lien pour voter sera disponible sur notre site [Trophée des copros - Toulouse Renov'](#)
- Lors du salon Solucop, des affiches des candidats seront également présentées, avec un QRcode pour voter, nous aurons un stand pour répondre aux éventuelles questions

Pourquoi participer ?



En soumettant votre projet, vous participez à montrer à toutes et tous que la rénovation énergétique globale est accessible et possible, permettant ainsi :

- Une visibilité renforcée sur le site [Toulouse Métropole Renov'](#) présentant de manière synthétique le projet de rénovation avec les contacts des intervenants
- Un relai sur le web et les réseaux sociaux
- Le cas échéant, une visite de la copropriété rénovée

Afin de récompenser votre engagement, les lauréats bénéficieront :

- D'une mise en avant et d'une reconnaissance de Toulouse Métropole pour l'ensemble des porteurs de projet
- D'une valorisation du projet lors de la cérémonie de remise de prix
- Pour le grand prix du jury, votre projet de rénovation énergétique pourra faire l'objet d'une **vidéo de retour d'expérience**
- D'une plaque murale permettant à tout visiteur (futur locataire ou acheteur) d'identifier cette copropriété comme ayant été récompensée pour son action de rénovation



Comment participer ?

Candidatez en remplissant [ce formulaire](#)

En complément, envoyez-nous les éléments demandés (liste page suivante) sur l'adresse mail renov.copro@toulouse-metropole.fr en précisant dans l'objet : *trophée copropriétés et le nom de la copropriété*.

N'hésitez pas également à nous solliciter par ce biais si vous avez des questions.

Références

Pour vous aider à candidater, vous pouvez vous inspirer des fiches de retour d'expérience mises en ligne sur le site CoachCopro : <https://www.coachcopro.com/projets-realises>



Liste de pièces à fournir

- **Le formulaire** dûment rempli
- **L'accord préalable** du président du conseil syndical (copie mail, courrier manuscrit)
- **L'évaluation énergétique** justifiant le gain énergétique, avec si besoin une précision du scénario retenu
- **Le plan de financement** montrant le coût des travaux (par poste), le coût des prestations d'accompagnement (maîtrise d'œuvre, syndic, coordinateur SPS, assistance à maîtrise d'ouvrage...) et **les aides financières mobilisées** le cas échéant
- **Des photos** avant/après travaux

L'organisateur se réserve le droit de demander des éléments supplémentaires si cela est nécessaire pour compléter la fiche du candidat



A vous de jouer !

